

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-386**

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024, le règlement suivant :

**Règlement numéro 2024-386**, intitulé « *Règlement concernant la collecte des matières organiques destinées au compostage sur le territoire de la Ville de Port-Cartier* ».

Ce règlement vise notamment à encadrer l'obligation pour tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de 4 logements et moins à participer au programme municipal de la collecte des matières organiques destinées au compostage.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : [greffe@villeport-cartier.com](mailto:greffe@villeport-cartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

La greffière,



M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

AC/bb